

Arrêté n°2025T0230

abrogeant l'arrêté n°2025T0175

Portant réglementation de la circulation

D113 - Les Casses - Saint Paulet

La Présidente du Conseil Départemental,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5

VU l'arrêté n°2025T0175 en date du 18/02/2025

CONSIDÉRANT que les travaux de terrassement étant achevés, la circulation sur la RD 113 du PR 12+0800 au PR 14+0493 est rétablie

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté 2025T0175 du 18/02/2025, portant réglementation de la circulation (Circulation interdite) sur la D113 du PR 12+0800 au PR 14+0493 (Les Casses et Saint-Paulet) situés hors agglomération est abrogé.

Article 2 : La Présidente du Conseil Départemental est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Carcassonne, le 06 mars 2025

La Présidente du Conseil Départemental

Service entretien et sécurité de la route
Le Chef de Service

Eric Vidal

Diffusion : SDIS - EDSR - Région Occitanie Transports Aude - Entreprise - Mairies

La Présidente du Conseil Départemental de l'Aude certifie exécutoire le présent arrêté pour avoir été porté à la connaissance le 06/03/2025